

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 30 août 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (321r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 30 août 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49694>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 août 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hourdequin, Auguste Adolphe \(1824-\)](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin se plaint du laisser-aller dans l'insertion des annonces dans le journal *Le Devoir*. Godin désire en outre que son nom vienne avant les réclames.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Critiques](#), [Imprimerie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 30 Août 78

Monsieur Floudequin,

Je remarque combien il y a de laisser-aller dans l'insertion des annonces du "Dévoir". Je désire que à l'avenir vous n'insérez plus aucune annonce autre que celles dont l'on rai-
sous est fait.

Je demande aussi que tout ce qui vous sera envoyé comme réclames soit mis en colonnes à la suite de la signature du gérant, sans exception. Je ne veux pas qu'en aucun cas mon nom vienne après les réclames. Ils ne seront

donc différentes des annonces qui en ce que celles-ci sont sur trois colonnes et séparées par un trait du reste du journal.

Je vous salue très sincèrement.

Godin L.J.